

Comité consultatif de l'environnement (CCE)

Nouméa, le 27 janvier 2016

Secrétariat du CCE

Mél : cgoyetche@congres.nc

Tél. : 27.09.39, 76.67.33

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCE 2015

Période : 3 août 2015

Présidence du CCE : Thierry SANTA – président du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Période : août 2015 à décembre 2015

Présidence du CCE : Basile CITRÉ – province des Îles Loyauté

Nombre de réunions : 3 réparties comme suit :

- 3 séances (3 août, 9 novembre et 18 décembre)

Objets des réunions :

- Reprise de l'activité du CCE
- 2 saisines du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Nombre d'avis rendus : 2

Séance du 3 août

Après deux ans d'inactivité, 2013-2014 et 2014-2015, le comité consultatif de l'environnement s'est réuni le lundi 3 août 2015, sous la présidence du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, M. Thierry SANTA, selon l'ordre du jour suivant :

- la désignation du président du CCE ;
- la nomination de deux membres du comité au conseil économique social et environnemental (CESE) ;
- le point sur le fonctionnement du CCE.

❖ La désignation du président du CCE

L'assemblée de la province Sud assurait la présidence du CCE 2012-2013. Il est convenu de poursuivre le cycle de la présidence tournante et ainsi, confier la présidence du CCE à l'assemblée de la province des îles Loyauté pour une année, du 3 août 2015 au 3 août 2016.

❖ La nomination de deux membres du CCE au conseil économique social et environnemental (CESE) conformément à l'article 153 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999

M. MERMOUD, représentant de *Point Zéro – Baseline*, et M. TEIN, représentant de *l'association de Conservation en Cogestion du Mont Panié Dayu Biik*, sont nommés représentants du CCE au sein du CESE.

❖ Le point sur le fonctionnement du CCE

- Le CCE s'attache les services d'un chargé de mission qui organise et prépare les travaux du comité et assiste à ses séances ;
- Le CCE doit effectuer un inventaire des travaux réalisés jusqu'ici ;
- Le CCE doit obligatoirement se réunir au moins deux fois par an, rendre un rapport annuel des travaux réalisés, lequel doit être rendu public ;
- Le CCE devra engager un travail de toilettage sur les textes qui régissent le fonctionnement du CCE.

Séance du 9 novembre

Saisine du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en date du 20 octobre 2015, pour l'avis du CCE sur **le projet de délibération relatif au schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie**.

L'avis du CCE :

Sous la présidence de M. Basile CITRE, représentant du président de l'assemblée de la province des Îles Loyauté, le CCE émet un **avis favorable** au **projet de délibération concernant le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) : six voix pour, quatre contre et deux abstentions**.

- **L'avis n°1/2015 du CCE relatif au projet de délibération concernant STENC a été publié le 24 décembre 2015 au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie n° 9228.**

Séance du 18 décembre

Saisine du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en date du 1^{er} décembre 2015, pour l'avis du CCE sur **le projet de délibération relatif au régime d'autorisation des usines hydrauliques**.

L'avis du CCE :

Sous la présidence de M. Basile CITRE, représentant du président de l'assemblée de la province des Îles Loyauté, le CCE émet un **avis favorable** au présent **projet de délibération concernant le régime d'autorisation des usines hydrauliques**, sous réserve de la prise en compte des très nombreuses observations et des demandes de modifications : **trois voix pour, deux contre et deux abstentions**. (Deux membres ont quitté la séance avant le vote)

- **L'avis n°2/2015 du CCE relatif à ce projet de délibération a été publié le 21 janvier 2016 au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie n° 9240.**

Rapport d'activité 2015 du comité consultatif de l'environnement